

Encadrement et modalités financières du mémoire d'ingénieur en 2019-20

La préparation de votre mémoire ne peut être engagée qu'après validation de l'examen d'admission et inscription au mémoire auprès de votre centre de rattachement, selon le type de financement choisi.

1^{er} cas : dans votre entreprise

Sous certaines conditions, vous pouvez préparer le mémoire d'Ingénieur au sein de votre entreprise. Dans ce cas, le sujet de mémoire est défini conjointement entre votre entreprise, vous-même et le Cnam.

Une convention, signée entre votre entreprise et le Cnam, permet de garantir la réalisation de votre travail de mémoire dans les délais impartis.

Pour cette préparation, vous bénéficiez :

- d'un encadrement scientifique assuré par un directeur scientifique interne à l'entreprise qui assure la qualité scientifique et le suivi « au jour le jour » des travaux (le choix de ce tuteur est validé par le Cnam),
- d'un encadrement méthodologique assuré par un référent du Cnam.

Tarif : **1 770 €**

2^e cas : dans une entreprise d'accueil

Les conditions d'encadrement et les modalités financières sont alors définies, en amont, au cas par cas, avec un conseiller de votre centre Cnam, en fonction de la nature du travail à réaliser et des compétences à mobiliser.